



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Publié le : 12/12/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Subvention à l'ISBA pour une exposition au FRAC de 5 artistes, anciens élèves de l'ISBA

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°7	21/11/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Manifestations Actions Culturelles »	Montant prévu au budget 2024 : 130 000 € Montant de l'opération : 10 000 €
Sous réserve du vote de la DM3	

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ISBA, de 10 000 € pour une exposition organisée par et au FRAC, en partenariat avec l'ISBA, du 16 novembre 2024 jusqu'à fin mars 2025 présentant 5 artistes, valorisant les démarches artistiques et parcours professionnels de ces anciens élèves diplômés de l'école d'art grand bisontine.

Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Franche-Comté organise une exposition de 5 artistes, élèves diplômés de l'ISBA, à partir du 16 novembre 2024 jusqu'à fin mars 2025. Sur une idée portée par le Frac et l'ISBA, deux institutions culturelles structurantes d'art contemporain du territoire, cette exposition constitue une première dans ce partenariat en inscrivant et valorisant le parcours professionnel des diplômés de l'ISBA.

Aussi, il est proposé de soutenir cette initiative par une subvention exceptionnelle à l'ISBA, à hauteur de 10 000 €, pour favoriser la réalisation conjointe de cette exposition.

Le Fonds régional d'art contemporain sollicite Grand Besançon Métropole pour un soutien à l'organisation de l'exposition d'automne- hiver *Etonner la catastrophe* présentant 5 artistes confirmés, élèves diplômés de l'ISBA à partir du 16 novembre 2024 jusqu'à fin mars 25.

Cette exposition est consacrée à des plasticiennes et des plasticiens : June Balthazard, Mégane Brauer, Mathilde Chavanne et Hyppolite Cupillard, ainsi qu'un jeune artiste issue de l'option design graphiste Jordan Paillet. Sous la forme monographique, les expositions rendront compte de leur démarche respective, de la diversité comme de la qualité des enseignements qu'ils ont reçus et qui fut à la source de leur parcours. Une œuvre de la collection du Frac de l'artiste bisontin, Jacques Julien, sera présentée en parallèle.

L'enfance, la jeunesse, les questions d'ordre économique et sociétal, les questions environnementales sont les grands thèmes qui traversent cette exposition. Du vernissage au finissage, des propositions ponctueront les quatre mois et demi d'exposition : une performance de Jordan Paillet sous la forme de défilé de mode en ouverture, lors de WE Frac, des ateliers conçus par tranche d'âge seront proposés en week end et pendant les vacances scolaires, dont un autour du film d'animation animée par un artiste. Des visites pour les groupes sont d'ores et déjà réservées (écoles maternelles, élémentaires, lycées, écoles supérieures, ISBA, Maisons de quartier). Les visites guidées « traversée de l'exposition » gratuites le dimanche sont préservées. Des rencontres sont programmées avec les éditions Infiniment sur le livre consacré à une artiste participant à l'exposition. De plus, des événements se croiseront avec l'exposition : les petites fugues, le festival Drôlement bien. Des étudiants de l'ISBA seront par ailleurs accueillis pour le montage de l'exposition dans le cadre de leur professionnalisation à la scénographie et au montage des expositions.

Enfin lors du finissage, une vente aux enchères des vêtements réalisés par un artiste sera organisée au profit d'une association caritative.

I. Une première exposition partenariale structurante pour l'ISBA et le Frac en inscrivant et valorisant le parcours professionnel de diplômés

Cette initiative des directions de ces deux institutions culturelles d'art contemporain du territoire pose l'enjeu d'un partenariat structurant à construire au fil du temps. Pour cette première exposition partenariale, le Frac et l'ISBA ont choisi cinq jeunes artistes ayant déjà un parcours professionnel, après l'obtention de leur diplôme à l'ISBA.

En complément de la démarche et de l'intention artistique présentée, exposer au Frac Franche-Comté à Besançon permet de valoriser l'enseignement dispensé à l'ISBA de Besançon, et la reconnaissance professionnelle de ces artistes dans leur parcours après diplôme. Cette première initiative conjointe s'inscrit donc dans la structuration territoriale du réseau art contemporain local à dimension régionale et nationale.

Le Frac, institution d'art contemporain de dimension régionale, portée par la Région Bourgogne Franche-Comté, constitue un acteur culturel d'envergure sur le territoire grand bisontin. Installé depuis 2013 au sein de la Cité des arts, dont la construction a été conçue spécifiquement par la Région et GBM pour les 2 équipements culturels, occupants actuels.

En juin 2024, dans le cadre de la compétence enseignement supérieur et recherche, GBM a validé son adhésion au conseil d'administration de l'ISBA, pour accompagner le déploiement du nouveau projet stratégique de l'école, de consolider son modèle et renforcer son attractivité.

Par conséquent, l'enjeu de valorisation des parcours professionnels des diplômés de l'ISBA contribue au rayonnement et à la notoriété de cette école supérieure d'art territoriale.

II. La médiation culturelle au Frac, principe de l'accueil du public pour affirmer son ancrage territorial pour toute exposition

En 2023, le Frac compte 24 526 visiteurs (hors les murs y compris) dont un accueil in situ de 18 449 visiteurs. Cette fréquentation a connu une hausse de 11% comparée à 2022.

Les publics individuels viennent à 71% pour les expositions, à 17% pour les événements et à 12% pour la bibliothèque. Les entrées payantes représentent 18%. Plus de la moitié du public est issu de Grand Besançon Métropole.

En effet, le public individuel provient à 64% du Doubs, à 58% de l'agglomération de Besançon, à 7% de la Franche-Comté, à 21% des autres régions françaises et à 8% d'autres pays.

La médiation est un des points d'attention du FRAC qui utilise une diversité d'outils notamment numérique. Avec une médiation active, les propositions d'actions culturelles sont adaptées, voire personnalisées pour favoriser l'accueil de tous les publics.

En 2023, les expositions, les actions hors-les-murs et la circulation du Satellite ont touché 6 077 visiteurs dont 3107 élèves. Le Frac a organisé 10 projets hors les murs, dont 7 expositions chez les partenaires culturels et 3 projets en milieu scolaire.

L'exposition à venir sera accompagnée d'un programme événementiel, conjuguant les différentes tranches d'âge du public, in situ ou hors les murs, en renforçant la visibilité par le réseau régional d'art contemporain, notamment en complément d'un accompagnement communication de la Ville de Besançon.

Cette exposition présente un coût prévisionnel cumulé de 68 000 € porté par le Frac et l'ISBA. Le Frac, financé par la Région Bourgogne Comté et la Drac Bourgogne Franche Comté, mobilise ses crédits pour la réalisation de l'exposition proprement dite, les actions de médiation culturelle et les événementiels. L'Isba, dans son champ d'intervention, mobilise également ses crédits dans le cadre de ce partenariat ciblé sur les actions culturelles. Ainsi, le Frac recherche en complément auprès de ses mécènes un soutien à hauteur de 5 000 €. L'Isba sollicite GBM pour un montant de 10 000 €.

Compte tenu de l'engagement de GBM au sein de l'ISBA, de cette initiative structurante pour le territoire en matière d'art contemporain, et pour accompagner la valorisation de cette exposition auprès des étudiants de l'ISBA et d'un large public, il est proposé un soutien financier de 10 000 € par

une subvention exceptionnelle à l'ISBA permettant de consolider la réalisation de cette exposition et de sa programmation.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ISBA d'un montant de 10 000€,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 correspondant à cette action, à la convention 2024 avec l'ISBA.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

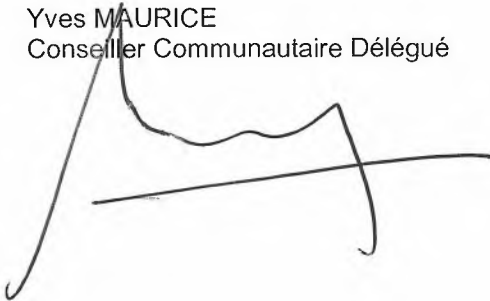
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

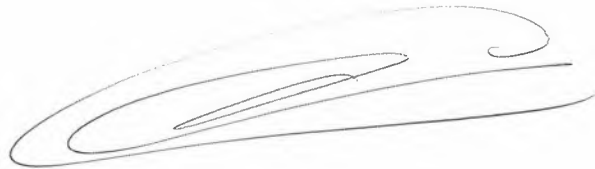
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement

Direction Economie, Emploi, Enseignement Supérieur et Commerce

Service Enseignement supérieur, Recherche, Innovation

Affaire suivie par : Charline BROCHET Tel : 03 81 61 51 59 / charline.brochet@grandbesancon.fr

**Avenant n°1 à la convention
« Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)
Convention 2024 »**

ENTRE :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est situé : 4, rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON représentée par sa Présidente, Anne-VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 2024,

Ci-après désignée GBM

ET :

L'établissement public de coopération culturelle ISBA, domiciliée 12, rue Denis Papin à Besançon, représenté par sa présidente, Aline CHASSAGNE, dûment habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil d'Administration en date du

Ci-après désigné l'EPCC ou l'ISBA

Préambule

L'ISBA est un établissement d'enseignement supérieur en arts plastiques. Il prépare aux Diplômes Nationaux d'Art (DNA) qui confèrent le grade de licence en arts et communication visuelle et le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) qui confère le grade de master en arts et communication visuelle. Il assure ainsi la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toutes réalisations dans le domaine des arts plastiques.

Dans le cadre de sa stratégie de soutien à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), GBM a fait du confortement des établissements d'enseignement supérieur de son territoire, et des laboratoires de recherche qui leur sont adossés, une priorité. L'ISBA constitue à ce titre un atout majeur de la diversité de l'offre de formations du territoire de la communauté urbaine, de son attractivité et de sa visibilité.

L'ISBA et Grand Besançon Métropole sont membres fondateurs de Grand Besançon Synergie Campus.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – L'article 1 : « Objet de la convention » est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien financier à l'ISBA au titre de l'année 2024 pour développer ses activités récurrentes et proposer une exposition conjointe avec le FRAC valorisant les démarches artistiques et parcours professionnels de 5 anciens élèves diplômés de l'école d'art grand bisontine.

Article 2 – L'article 2 : « Objectifs du soutien de GBM » est modifié comme suit :

GBM apporte son soutien financier à l'ISBA pour son fonctionnement récurrent afin de lui permettre de développer ses actions de formation et de recherche, ainsi que de consolider son bilan financier en vue d'accompagner le repositionnement stratégique inscrit dans son plan d'actions pluriannuel.

Le soutien de GBM vise notamment à accompagner les actions suivantes :

- le confortement des cursus existants et le développement de la formation continue, source de recettes pour l'école,
- le développement des collaborations au niveau régional notamment à travers l'animation du Réseau Plateforme qui réunit les 3 écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté et les deux classes préparatoires du territoire régional,
- le renforcement des liens avec le tissu économique du territoire en développant ses partenariats pédagogiques et scientifiques,
- la diversification des sources de financements publics comme privés,
- le développement des résidences d'artistes,
- ainsi que l'organisation d'évènements spécifiques (expositions notamment) valorisant les savoir-faire et compétences des étudiants formés, et favorisant leur professionnalisation.

Article 3 – L'article 3 : « Modalités du soutien de GBM » est modifié comme suit :

Au titre de l'année 2024, GBM s'engage à soutenir la stratégie de développement de l'ISBA définie à l'article 2 au moyen de deux aides :

- **Une subvention globale de fonctionnement de 210 000 € visant au développement des activités de l'école.** Cette subvention sera versée sur le compte de l'ISBA selon les modalités suivantes :
 - 50% du montant, soit 105 000 €, à signature de la présente convention par la dernière des parties ;
 - le solde sur demande écrite et présentation :
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées sur l'année 2024 ;
 - d'un état récapitulatif des dépenses en fonctionnement détaillé par postes de dépenses, daté et signé par le représentant légal de l'établissement.
- **Une subvention exceptionnelle de 10 000 €** visant à soutenir la co-organisation avec le FRAC de l'exposition « *Etonner la catastrophe* » présentant 5 artistes confirmés, élèves diplômés de l'ISBA jusqu'à fin mars 2025.
 - Cette subvention forfaitaire sera versée sur le compte de l'ISBA en une fois après signature de la présente convention par la dernière des parties.

L'ensemble des dépenses justifiées par l'ISBA devront avoir été engagées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Article 4

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

La Présidente de l'ISBA

La Présidente de la communauté urbaine Grand
Besançon Métropole,

Aline CHASSAGNE

Anne VIGNOT